

RÈGLEMENT – OPÉRATION COMMERCIALE

1. Fonctionnement

Cette opération a pour objectif de récompenser les clients des agences MPPI en fonction de l'évolution de leur chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires (HT) réalisé par chaque client sur la période du **1er au 30 juin 2026** sera comparé à celui réalisé sur la même période en **juin 2025**, sur un périmètre de produits identique (voir Annexe *Liste produits concernés*).

Les clients dont le chiffre d'affaires est en progression pourront bénéficier de cadeaux selon les paliers suivants :

- **Palier 1** : Montant d'achat identique à juin 2025 (minimum 500 € HT)
- **Palier 2** : + 1 500 € HT
- **Palier 3** : + 3 000 € HT
- **Palier 4** : + 5 000 € HT
- **Palier 5** : + 7 500 € HT
- **Palier 6** : + 10 000 € HT

Le détail des cadeaux associés à chaque palier est précisé en annexe *Cadeaux*.

2. Conditions de participation

Pour être éligible à l'opération, le client doit :

- Être un **client professionnel disposant d'un compte actif**
- Pour les nouveaux clients : ouvrir un compte et réaliser un minimum de **500 € HT d'achats**
- Réaliser des achats **facturés** entre le **1er juin et le 30 juin 2026**
- Effectuer ces achats sur les produits listés en annexe *Liste produits concernés*
- Être à jour de ses obligations de paiement auprès des sociétés du groupe Samse

Conditions complémentaires :

- **1 seul cadeau par compte client**
 - Offre **non cumulable** avec toute autre opération commerciale en cours
 - Offre valable **dans la limite des stocks disponibles**
-

3. Attribution des dotations

À l'issue de l'opération, le client devra se rapprocher de son commercial afin de :

- Vérifier son éligibilité

- Identifier le palier atteint
- Choisir son cadeau parmi ceux proposés dans son palier
- Compléter le bon de commande remis par le commercial

La remise du cadeau sera effectuée en agence.

Dispositions diverses

L'organisateur se réserve le droit de modifier, suspendre ou annuler l'opération en cas de nécessité.

Les dotations ne sont ni échangeables, ni remboursables en espèces.
